

Le Chef
du
Département Politique
fédéral

Entretien avec M. Koulagenkov, Ministre de l'URSS,
 le mercredi 21 avril 1948, 15 h. 30

M. Koulagenkov est venu protester solennellement, au nom du Gouvernement soviétique, contre la décision des autorités suisses de séquestrer à la frontière des ouvrages soviétiques de toute espèce: histoire, littérature, etc. De même, la revue hebdomadaire "Les temps nouveaux" ne parviendrait plus depuis un mois et demi aux abonnés suisses, qui ont réclaté auprès de la Légation de l'URSS. Le Gouvernement soviétique considère ce procédé comme une violation d'une norme élémentaire du droit des gens, étant donnée la discrimination faite par la Suisse à l'égard de l'Union soviétique. En effet, des ouvrages de propagande politique, ainsi une publication américaine sur les relations germano-soviétiques en 1939, le livre du traître soviétique Kravchenko, seraient vendus dans les kiosques et librairies et largement diffusés dans le pays. En revanche, la publication soviétique "Falsificateurs de l'histoire", par laquelle le Gouvernement de l'URSS répond aux accusations américaines, a été séquestrée.

J'ai répondu à M. Koulagenkov que nous ne faisons pas de discrimination entre les Etats avec lesquels nous entretenons des relations amicales, mais que nous avons le droit de nous opposer à la diffusion d'ouvrages ayant un caractère de propagande ^{qui nous inquiète} et envoyés en Suisse au parti du travail, dont on connaît l'attitude politique. J'ai relevé que cette question était actuellement examinée et que des critères aussi précis que possible seraient arrêtés, fixant ce qui peut être diffusé en Suisse et ce qui doit être interdit. Une réponse sera donnée au Ministre de l'URSS d'ici à quelques jours.

M. H.

copie à P.

